Vie des sociétés

Convocations

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE

27 Rue Dom Ceillier - 55000 BAR LE DUC

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que l'assembée générale annuelle de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Meuse se tiendra le :

Vendredi 24 avril 2026 à 17h00
Salle Notre Dame des familles
55220 BENOÎTE VAUX

ORDRE DU JOUR
- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 24 avril 2025
- Rapport moral du Président
- Rapports financiers des exercices 2024/2025
- Fixation des cotisations fédérales saison 2026/2027
- Présentation du budget prévisionnel 2026/2027
- Dates d'ouverture et de fermeture
- Points divers : Petit gibier, migrateur, venaison ...

CONDITIONS DE PARTICIPATION
Selon l'article 37 du règlement intérieur de la FDC 55, tout adhérent voulant participer aux votes de l'assemblée générale devra déposer ou expédier ses droits de vote au siège social de la Fédération **au moins 20 jours avant l'AG, soit le 4 avril 2026** , date limite impérative (cachet postal faisant foi).
- Le chasseur individuel précisera ses nom, prénom, numéro de permis et transmettra son timbre vote via le document disponible sur le site **www.fdc55.com.**
- L'adhérent territorial indiquera le numéro d'adhérent ou d'affilié sur le collecteur de vote reçu par courrier.

Droit de vote :
L'assemblée générale comprend tous les membres de la Fédération ayant versé leur cotisation à quelque titre qu'ils soient affiliés (individuel ou territoire).
- Chaque titulaire du permis de chasser, adhérent de la fédération, dispose d'une voix.
- Chaque titulaire de droits de chasse dans le département, adhérent à la fédération, dispose d'une voix par 50 hectares ou tranche de 50 hectares jusqu'à un maximum de 2 500 hectares. La superficie retenue pour l'établissement des droits de vote est celle qui a été déclarée lors de l'adhésion annuelle.

Procurations :
Si vous ne pouvez pas être présent à l'assemblée générale, mais souhaitez y être représenté, vous devez adresser vos voix et/ou pouvoirs à un mandataire.
- Chaque adhérent de la FDC 55 peut donner procuration par écrit à un autre adhérent, titulaire du permis de chasser ou détenteur d'un droit de chasse. Cette procuration identifie le mandataire et le mandant. Si le mandataire est le représentant d'une personne morale, cela est précisé dans la procuration.

Un titulaire du permis de chasser, adhérent à ce titre à la fédération, qui n'est ni titulaire d'un droit de chasse, ni représentant d'une société, d'un groupement ou d'une association de chasse dans le département ne peut détenir plus de 20 pouvoirs.
- Chaque titulaire de droits de chasse dans le département, adhérent à la fédération, peut déléguer ses voix par écrit à un autre adhérent. Aucun mandataire ne peut détenir plus de voix, pouvoirs inclus, qu'un centième du nombre total des adhérents de la campagne cynégétique précédente, soit 72 voix pour le département de la Meuse. En cas de dépassement, le nombre de pouvoirs sera plafonné au maximum autorisé et les voix excédentaires seront perdues.

Les adhérents de la Fédération, qui disposent de pouvoirs en vue de l'assemblée générale doivent adresser à la Fédération la liste nominative des droits de vote dont ils disposent, au plus tard 20 jours calendaires avant l'AG, soit le 4 avril 2026 (cachet postal faisant foi). En cas de délai dépassé, le bénéfice des voix sera perdu.

La vérification de la conformité des procurations se fera sous contrôle d'un huissier de justice. En cas de tentative de fraude, les voix mises en cause seront écartées.

Questions soumises à l'AG :
Les adhérents qui souhaitent soumettre une question à l'assemblée générale doivent l'adresser à la Fédération Départementale des chasseurs de la Meuse par lettre recommandée avec accusé de réception **au plus tard le 4 avril 2026** (cachet postal faisant foi). Pour être recevable, cette question doit être présentée par 50 adhérents pour être inscrite à l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Le Président,
Denis RENARD

497306900

francemarchés.com
TOUS LES JOURS, TOUS LES MARCHÉS PUBLICS

Le portail
d'avis de marchés publics
le plus complet du web

- Plus de 20.000 appels d'offres en cours
- 100% gratuit
- Alertes par email

EURO Légales

ebra GROUPE

Marchés publics

Agir en Proximité avec les acheteurs Publics et Privés

Publication des procédures
Plateforme de dématérialisation

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Une équipe efficace et réactive

Pour la publication de votre annonce

legaleserv@ebraservices.fr

Pour tout conseil

03 83 59 09 58

alj@ebra.fr

L'EST Républicain

RL LE RÉPUBLICAIN LORRAIN

VOSGES matin